



ARRÊTÉ

n°2243 du 16/05/2020

Portant fermeture du groupe scolaire Le Clos du 18 au 24 mai 2020

Le Maire de la commune de Beyren-lès-Sierck ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2542-3 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire ;

Considérant que les mesures sanitaires prescrites par le Protocole sanitaire relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ne pourront être appliquées à la date du 18 mai 2020 ;

Considérant que l'accueil périscolaire est assuré par l'association des Catt'Mômes ;

ARRÊTE

Article 1 : Le groupe scolaire Le Clos sera fermé du 18 au 24 mai 2020.

Article 2 : Le groupe scolaire et l'accueil périscolaire Le Clos sont autorisés à ouvrir au public, à compter du 25 mai 2020, à l'exception des enfants de petite section de maternelle qui ne pourront être accueillis, et sous condition du respect des mesures sanitaires prescrites par les protocoles sanitaires à appliquer ;

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux exploitants.

Fait à Beyren-lès-Sierck, le 16/05/2020,
Le Maire, Emile REICHER

